SECTEUR FÉDÉRAL CGT des CHEMINOTS de PARIS NORD

Paris, le 8 juillet 2026

OUVERTURE À LA CONCURRENCE ET FILIALISATION : PAS DE VOLONTAIRE, PAS DE TRANSFERT !

La Direction et la Région Hauts-de-France organisent la privatisation du service public et le démantèlement de nos droits. Avec la filiale privée « SNCF SVCP » (Cœur Picardie), c'est un coup de force : casser nos droits collectifs, flexibiliser nos métiers, développer le dumping social. Depuis le 1er juillet, un courrier nous invite à nous porter volontaires au transfert vers cette filiale jusqu'au 30 septembre 2026.



LE MENSONGE DE LA DIRECTION : IL N'Y A PAS DE CHANGEMENT D'ATTRIBUTAIRE !

Pour nous mettre la pression, la Direction brandit un article du code des transports sur le transfert obligatoire des salariés (article L.2121-20 du code des transports). C'est une manipulation : cet article ne s'applique qu'en cas de changement d'attributaire d'un marché public. Or, c'est la SA SNCF Voyageurs qui a gagné l'appel d'offres du lot Cœur Picardie — pas la filiale « SVCP ».

La filialisation n'est qu'une réorganisation interne : rien, légalement, ne permet d'imposer le transfert des contrats de travail. **La CGT va entreprendre des actions revendicatives et juridiques pour contraindre la Direction à respecter la loi et les droits des cheminots.**

ENSEMBLE, REFUSONS LE VOLONTARIAT !

ENSEMBLE, DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC ET NOS DROITS !

POURQUOI LA DIRECTION CHERCHE-T-ELLE DES VOLONTAIRES

La Direction sait que sa base juridique est bancale : notre volontariat validerait son coup de force. Ne tombons pas dans le piège - la non-réponse au courrier vaut refus.

Pour celles et ceux qui voudraient absolument se porter volontaires, notamment pour travailler au pays, il **est pour l'heure urgent d'attendre**.

CE QUI NOUS ATTEND SI NOUS CEDONS : DES DROITS AU RABAIS !

En acceptant, le transfert dans cette filiale privée par du volontariat ou non, nous perdons les accords SNCF existant. Une durée de 24 mois de survie de ces accords (durée mise au crédit de la journée de grève du 10 juin) est prévue. Un rapport de force est alors nécessaire : sans ce dernier tout sera renégocié à la baisse :

- Fin de l'accord sur l'aménagement du temps de travail (ex-RH0077) ;
- Rémunération, parcours professionnels et accords structurants remis en cause ;
- Fin de la mutualisation des activités sociales ;
- Ultra-polyvalence dangereuse pour la sécurité et nos conditions de travail….

CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE : D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT !

La Direction prétend ne pas avoir le choix : c'est faux ! Des alternatives existent au sein du Groupe SNCF pour maintenir les droits et les conditions de travail de l'ensemble des agents: statutaires et contractuels.

Refuser unanimement d'être volontaires est la première étape d'un rapport de force réussi.

